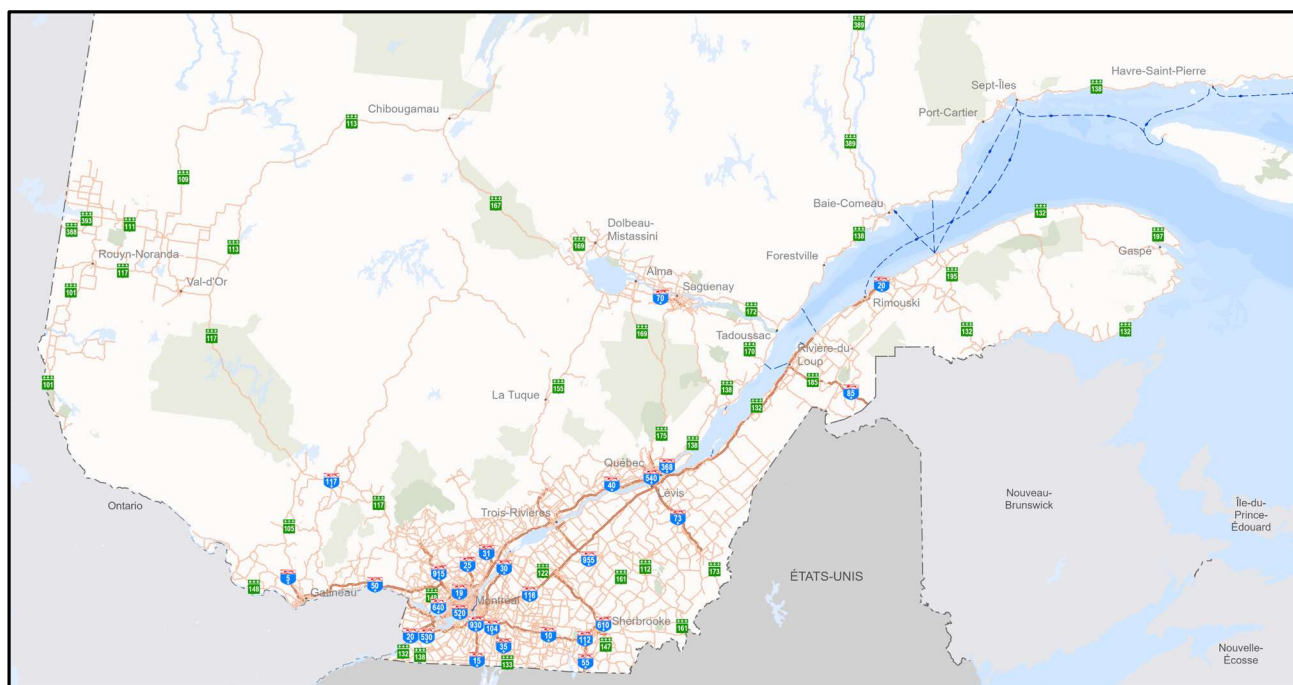


# Guide d'utilisation du Référentiel québécois du réseau routier

Octobre 2025

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



## Note au lecteur

Ce document a pour but de fournir de l'information en soutien à l'utilisation des données géoréférencées du Répertoire québécois du réseau routier (RQRR).

Veuillez noter que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) ne peut garantir l'exactitude des données du Répertoire québécois du réseau routier et ne peut être tenu responsable des conclusions obtenues à la suite de l'utilisation de celles-ci. Sauf en cas de faute intentionnelle ou de faute lourde, le MRNF n'assumera aucune responsabilité à l'égard de tout dommage subi à la suite de l'utilisation des données du Répertoire québécois du réseau routier.

Les données du Répertoire québécois du réseau routier n'ont aucune portée légale.

## Réalisation

Répertoire québécois du réseau routier  
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts  
Direction générale de l'information géospatiale  
Direction de la référence géographique du Québec  
Service du traitement et de la production  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau B-302  
Québec (Québec) G1H 6R1  
Téléphone : 418 627-6285  
[Service à la clientèle](#)

## Diffusion

Cette publication est accessible en ligne uniquement.

## Historique des modifications

Version	Date	Description
1.0	2025-08-30	Version 1.0



## Sigles et abréviations

Abréviation	Définition
BGR	Base géographique routière du MTMD
EQ	Élections Québec
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MRC	Municipalité régionale de comté
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
RQRR	Référentiel québécois du réseau routier
RRN	Réseau routier national
RTSS	Route/tronçon/section/sous-route
RTTQ	Réseau de transport terrestre du Québec
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SCRS	Système canadien de référence spatiale
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SCW	Service de cartes Web
SDA	Système sur le découpage administratif

# Table des matières

<b>Sigles et abréviations .....</b>	<b>III</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>IV</b>
<b>Information générale.....</b>	<b>1</b>
Droits d'auteur.....	1
Sources de données .....	1
Cycle de mise à jour.....	2
Gestion des changements .....	2
Projection et système de coordonnées .....	2
Format des données .....	2
Orientation .....	2
Segmentations .....	2
Jeu de caractères .....	3
Affichage du caractère spécial : ligature des lettres e et o (oe).....	3
<b>Attributs de la table descriptive du RQRR .....</b>	<b>4</b>
Table RQRR .....	4
Description des attributs.....	8

# Information générale

Le Référentiel québécois du réseau routier (RQRR) fournit une couverture de lignes géolocalisées des réseaux routiers, local et supérieur, pour l'ensemble du territoire québécois. Ce fichier unique (*flat file*) comprend les noms de rue et de municipalités, les tranches d'adresses, les structures ainsi que d'autres caractéristiques en lien avec le réseau routier québécois.

## Droits d'auteur

Les données du RQRR sont protégées en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur* (L.R.C., 1985, c. C-42).

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) est titulaire, au nom du gouvernement du Québec, des droits d'auteur sur les données du RQRR. Même dans leur forme modifiée, les données du RQRR demeurent la propriété du gouvernement du Québec.

Le MRNF garantit qu'il détient toutes les autorisations et tous les droits requis pour la diffusion et la délivrance des licences de droits d'auteur pour les données du RQRR.

Toute utilisation des données du RQRR, y compris leur modification ou intégration dans d'autres produits, doit respecter les termes de la licence [Creative Commons 4.0 \(CC-BY\)](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).

## Sources de données

Le RQRR est le résultat d'une intégration de données issues des collaborateurs et des partenaires producteurs.

Les collaborateurs sont :

- Le milieu municipal avec notamment :
  - le réseau routier municipal;
  - les noms de voies de communication.

Les partenaires de production du RQRR sont :

- Élections Québec (EQ) avec :
  - les odonymes officiels;
  - les tracés de routes préliminaires;
- Le MRNF avec :
  - l'agrégation des données;
  - la Base de données topographiques du Québec;
  - le Système sur les découpages administratifs;
  - les orthophotographies et l'imagerie satellitaire;
  - le réseau routier local;
- Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) avec :
  - la Base géographique routière du Québec (BGR);
  - les structures.

Il est à noter que la méthode et les partenariats de production sont appelés à évoluer selon les changements apportés dans les responsabilités de gestion du réseau routier.

## Cycle de mise à jour

Le RQRR est mis à jour sur une base mensuelle.

## Gestion des changements

Les dates de création, de modification et de fin indiquent si des changements ont été apportés aux données.

- La date de création permet de déterminer si des ajouts ont eu lieu.
- La date de modification permet de déterminer si des modifications (descriptives, géométriques, descriptives et géométriques) ont eu lieu.
- La date de fin indique que le réseau routier n'existe plus.

## Projection et système de coordonnées

La projection EPSG 4617, correspondant au système de coordonnées géographiques NAD83 du Système canadien de référence spatiale (SCRS), a été retenue pour le RQRR.

Le NAD83 (SCRS) possède les paramètres suivants<sup>1</sup> :

- Ellipsoïde : GRS 1980;
- Méridien principal : Greenwich;
- Latitude : vers le nord;
- Longitude : vers l'est;
- Unité : degré.

## Format des données

Les données du RQRR se trouvent en format OCG (GPKG) et GeoJson.

## Orientation

L'orientation des segments de routes (sens de numérisation) est adaptée afin de correspondre au sens d'accroissement des adresses. Cette orientation détermine par la suite le contenu des attributs orientés à gauche et à droite du segment routier : tranches d'adresses, odonymes, arrondissements et municipalités.

## Segmentations

Les tronçons du réseau routier sont segmentés :

- aux intersections routières;
- aux limites administratives de municipalités, d'arrondissements, de provinces et d'États;
- aux limites des unités de gestion (UG);
- aux changements d'odonymes;
- aux inversions d'accroissement des adresses;

---

<sup>1</sup> [EPSG:4617 NAD83\(CSRS\) -- Spatial Reference](#)

- au milieu des segments de route se refermant sur eux-mêmes (suçons);
- aux changements de sources (p. ex. orthophotographies par rapport à BGR);
- aux structures.

## Jeu de caractères

Le jeu de caractères sélectionné est le UTF-8 (*Universal Character Set Transformation Format*).

### Affichage du caractère spécial : ligature des lettres e et o (oe)

Les caractéristiques d'affichage des bases de données ne permettent pas l'utilisation des caractères spéciaux, telle la ligature des lettres e et o. Dans la base de données du RQRR, elle est représentée de la manière suivante : lettres e et o liées (ou oe) : les deux lettres ne seront pas liées (p. ex. Beloeil et non Belœil).

# Attributs de la table descriptive du RQRR

Base de données : RQRR	
Description	Données géoréférencées de type fichier unique ( <i>flat file</i> ) contenant le réseau routier localisé et ses renseignements complémentaires associés, pour l'ensemble du territoire québécois.
Table : RQRR	
Description	Réseaux filamenteux municipal et <a href="#">supérieur</a> comprenant les noms et les numéros de routes, les structures, les tranches d'adresses, le nom de la municipalité ainsi que d'autres renseignements descriptifs du réseau routier québécois.

## Table RQRR

Nom	Type de données	Taille du champ	Doublons autorisés	Exemple
identifiant_unique_reseau_routier	Texte	36	Non	dcc6d3bd984042babad1d11321f9a5dc
date_diffusion_version	Date		Oui	20250701 ou 2025-07-01 (selon le format du fichier)
date_creation	Date		Oui	20170127 ou 2017-01-27 (selon le format du fichier)
date_modification	Date		Oui	20180623 ou 2018-06-23 (selon le format du fichier)
date_fin	Date		Oui	20200707 ou 2020-07-07 (selon le format du fichier)
seqodo_gauche	Numérique	Entier long	Oui	16257
seqodo_droite	Numérique	Entier long	Oui	16257
generique_odonyme_gauche	Texte	20	Oui	Chemin
generique_odonyme_droite	Texte	20	Oui	Chemin
particule_odonyme_gauche	Texte	8	Oui	de la
particule_odonyme_droite	Texte	8	Oui	de la
specifique_odonyme_gauche	Texte	100	Oui	Marquise
specifique_odonyme_droite	Texte	100	Oui	Marquise
point_cardinal_odonyme_gauche	Texte	15	Oui	Sud
point_cardinal_odonyme_droite	Texte	15	Oui	Sud
odonyme_recompose_normal_gauche	Texte	100	Oui	Chemin de la Marquise (P.-a.-T.) Sud

Nom	Type de données	Taille du champ	Doublons autorisés	Exemple
odonyme_recompose_normal_droite	Texte	100	Oui	Chemin de la Marquise (P.-a.-T.) Sud
odonyme_recompose_court_gauche	Texte	100	Oui	ch. de la Marquise Sud
odonyme_recompose_court_droite	Texte	100	Oui	ch. de la Marquise Sud
odonyme_recompose_long_gauche	Texte	100	Oui	chemin de la Marquise Sud
odonyme_recompose_long_droite	Texte	100	Oui	chemin de la Marquise Sud
discriminant_odonyme_gauche	Texte	30	Oui	P.-a.-T.
discriminant_odonyme_droite	Texte	30	Oui	P.-a.-T.
odonyme_officiel_ctop_gauche	Texte	1	Oui	O
odonyme_officiel_ctop_droite	Texte	1	Oui	O
numero_route	Numérique	Entier long	Oui	138
classification_routiere	Texte	50	Oui	Autoroute
classification_fonctionnelle_route	Texte	40	Oui	Autoroute
caracteristique_route	Texte	40	Oui	Bretelle
sens_circulation	Texte	1	Oui	1
numero_route_chevauchant	Texte	20	Oui	218
qualite_positionnement_geometrique	Texte	1	Oui	1
parite_gauche	Texte	1	Oui	I
parite_droite	Texte	1	Oui	P
adresse_minimale_gauche	Numérique	Entier long	Oui	1
adresse_minimale_droite	Numérique	Entier long	Oui	20
adresse_suffixe_minimale_gauche	Texte	20	Oui	A
adresse_suffixe_minimale_droite	Texte	20	Oui	A
adresse_maximale_gauche	Numérique	Entier long	Oui	29
adresse_maximale_droite	Numérique	Entier long	Oui	28
adresse_suffixe_maximale_gauche	Texte	20	Oui	B

Nom	Type de données	Taille du champ	Doublons autorisés	Exemple
adresse_suffixe_maximale_droite	Texte	20	Oui	C
code_region_administrative_gauche	Texte	5	Oui	3
code_region_administrative_droite	Texte	5	Oui	3
nom_region_administrative_gauche	Texte	64	Oui	Capitale-Nationale
nom_region_administrative_droite	Texte	64	Oui	Capitale-Nationale
code_mrc_gauche	Texte	5	Oui	23
code_mrc_droite	Texte	5	Oui	23
nom_mrc_gauche	Texte	64	Oui	Québec
nom_mrc_droite	Texte	64	Oui	Québec
code_municipalite_gauche	Texte	5	Oui	23027
code_municipalite_droite	Texte	5	Oui	23027
nom_municipalite_gauche	Texte	64	Oui	Québec
nom_municipalite_droite	Texte	64	Oui	Québec
nom_municipalite_complet_gauche	Texte	150	Oui	Ville de Québec
nom_municipalite_complet_droite	Texte	150	Oui	Ville de Québec
code_arrondissement_gauche	Texte	5	Oui	REQ03
code_arrondissement_droite	Texte	5	Oui	REQ03
nom_arrondissement_gauche	Texte	64	Oui	Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
nom_arrondissement_droite	Texte	64	Oui	Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
code_communaute_metropolitaine_gauche	Texte	3	Oui	235
code_communaute_metropolitaine_droite	Texte	3	Oui	235
nom_communaute_metropolitaine_gauche	Texte	150	Oui	Communauté métropolitaine de Québec
nom_communaute_metropolitaine_droite	Texte	150	Oui	Communauté métropolitaine de Québec
gestion_route	Texte	255	Oui	Municipal
producteur	Texte	20	Oui	MRNF
identifiant_producteur	Texte	36	Oui	123456789

Nom	Type de données	Taille du champ	Doublons autorisés	Exemple
indicateur_structure	Texte	1	Oui	N
numero_dossier_structure	Texte	32	Oui	14661C
nom_structure	Texte	100	Oui	Échangeur Turcot
nom_obstacle_structure	Texte	100	Oui	Fleuve Saint-Laurent
type_structure	Texte	40	Oui	Pont d'étagement
longueur_structure_mm	Numérique	Réel double	Oui	1000
niveau_etagement_structure	Numérique	Entier long	Oui	1

## Description des attributs

Nom de l'attribut	Définition de l'attribut																																															
identifiant_unique_reseau_routier	Identifiant unique du segment de route.																																															
	<b>Domaine : S. O.</b>																																															
date_diffusion_version	Date de version. Correspond à la date de diffusion selon le format AAAA-MM-JJ de la version.																																															
	<b>Domaine : S. O.</b>																																															
date_creation	Date de la création d'un tronçon de route.																																															
	<b>Domaine : S. O.</b>																																															
date_modification	Date de la dernière modification effectuée sur le tronçon de route.																																															
	<b>Domaine : S. O.</b>																																															
date_fin	Indique la date à partir de laquelle le tronçon de réseau routier n'est plus utilisé.																																															
	<b>Domaine : S. O.</b>																																															
seqodo_gauche/seqodo_droite	Numéro séquentiel de l'odonyme à gauche ou à droite du segment.																																															
	<b>Domaine : S. O.</b>																																															
generique_odonyme_gauche/ generique_odonyme_droite	Générique d'odonyme à gauche ou à droite du segment. Le générique est un des éléments qui composent le nom d'un odonyme (p. ex. « rue de La Pérade » est composé du générique « rue », de la particule de liaison « de », et du spécifique « La Pérade »). Il représente une rue, un boulevard, une avenue, etc.																																															
	<b>Domaine :</b> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Allée</td> <td>Chaussée</td> <td>Croissant</td> <td>Montée</td> <td>Route</td> <td>Trail</td> </tr> <tr> <td>Ancienne route</td> <td>Chemin</td> <td>Descente</td> <td>Passage</td> <td>Rue</td> <td>Trait-carré</td> </tr> <tr> <td>Autoroute</td> <td>Circle</td> <td>Domaine</td> <td>Place</td> <td>Ruelle</td> <td>Traverse</td> </tr> <tr> <td>Avenue</td> <td>Concession</td> <td>Drive</td> <td>Plateau</td> <td>Sentier</td> <td>Vieux chemin</td> </tr> <tr> <td>Boulevard</td> <td>Côte</td> <td>Esplanade</td> <td>Promenade</td> <td>Square</td> <td>Voie</td> </tr> <tr> <td>Carré</td> <td>Cours</td> <td>Garden</td> <td>Rang</td> <td>Street</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Carrefour</td> <td>Court</td> <td>Impasse</td> <td>Ridge</td> <td>Terrace</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cercle</td> <td>Crescent</td> <td>Lane</td> <td>Road</td> <td>Terrasse</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Allée	Chaussée	Croissant	Montée	Route	Trail	Ancienne route	Chemin	Descente	Passage	Rue	Trait-carré	Autoroute	Circle	Domaine	Place	Ruelle	Traverse	Avenue	Concession	Drive	Plateau	Sentier	Vieux chemin	Boulevard	Côte	Esplanade	Promenade	Square	Voie	Carré	Cours	Garden	Rang	Street		Carrefour	Court	Impasse	Ridge	Terrace		Cercle	Crescent	Lane	Road	Terrasse
Allée	Chaussée	Croissant	Montée	Route	Trail																																											
Ancienne route	Chemin	Descente	Passage	Rue	Trait-carré																																											
Autoroute	Circle	Domaine	Place	Ruelle	Traverse																																											
Avenue	Concession	Drive	Plateau	Sentier	Vieux chemin																																											
Boulevard	Côte	Esplanade	Promenade	Square	Voie																																											
Carré	Cours	Garden	Rang	Street																																												
Carrefour	Court	Impasse	Ridge	Terrace																																												
Cercle	Crescent	Lane	Road	Terrasse																																												
particule_odonyme_gauche/ particule_odonyme_droite	Particule de liaison de l'odonyme à gauche ou à droite du segment. La particule de liaison est un des éléments qui composent le nom d'un odonyme (p. ex. « rue de La Pérade » est composé du générique « rue », de la particule de liaison « de » et du spécifique « La Pérade »).																																															
	<b>Domaine :</b>																																															
	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>à</td> <td>aux</td> <td>de</td> <td>des</td> <td>la</td> <td>sur l'</td> </tr> <tr> <td>à la</td> <td>chez</td> <td>de l'</td> <td>du</td> <td>le</td> <td>sur la</td> </tr> <tr> <td>à l'</td> <td>chez les</td> <td>de la</td> <td>en</td> <td>les</td> <td>sur le</td> </tr> </tbody> </table>	à	aux	de	des	la	sur l'	à la	chez	de l'	du	le	sur la	à l'	chez les	de la	en	les	sur le																													
	à	aux	de	des	la	sur l'																																										
à la	chez	de l'	du	le	sur la																																											
à l'	chez les	de la	en	les	sur le																																											

Nom de l'attribut	Définition de l'attribut							
	au	d'	d'en	l'	sur	sur les		
<b>specifique_odonyme_gauche/ specifique_odonyme_droite</b>	Spécifique d'odonyme à gauche ou à droite du segment. Le spécifique est un des éléments qui composent le nom d'un odonyme (p. ex. « rue de La Pérade » est composé du générique « rue », de la particule de liaison « de », et du spécifique « La Pérade »).							
	<b>Domaine : S. O.</b>							
<b>point_cardinal_odonyme_gauche/ point_cardinal_odonyme_droite</b>	Le point cardinal, s'il est utilisé, doit indiquer la position de la voie de communication par rapport à un point de référence, pour la localiser dans l'espace.							
	<b>Source :</b> <a href="#">Guide des bonnes pratiques en adressage</a>							
	<b>Domaine :</b>							
	Nord	Sud	Est	Ouest	Nord-Est	Nord-Ouest	Sud-Est	Sud-Ouest
<b>odonyme_recompose_normal_gauche/ odonyme_recompose_normal_droite</b>	Odonyme recomposé normal représentant le nom syntaxique de l'odonyme AVEC le discriminant de l'odonyme lorsqu'il y en a un. Il suit les règles de la langue française, et il est produit à l'aide de plusieurs règles de recombinaison du contenu des champs : OdoGener, OdoParti, OdoSpeci et OdoOrien. Par exemple, pour l'odonyme avec discriminant Chemin Boudreau (L'Étang-du-Nord), on aura dans le champ OdoRecNorm la valeur Chemin Boudreau (L'Étang-du-Nord).							
	<b>Domaine : S. O.</b>							
<b>odonyme_recompose_court_gauche/ odonyme_recompose_court_droite</b>	Odonyme recomposé court représentant le nom syntaxique de l'odonyme SANS le discriminant de l'odonyme situé à gauche ou à droite du segment. Lorsque possible, le générique est abrégé pour limiter le nombre de caractères de l'odonyme (p. ex. pour l'odonyme avec discriminant chemin Boudreau [L'Étang-du-Nord], on aura dans le champ OdoRecCour la valeur ch. Boudreau).							
	<b>Domaine : S. O.</b>							
<b>odonyme_recompose_long_gauche/ odonyme_recompose_long_droite</b>	Odonyme recomposé représentant le nom syntaxique de l'odonyme situé à gauche ou à droite du segment. Il suit les règles de la langue française. Il est produit à l'aide de plusieurs règles de recombinaison du contenu des champs : GaOdoGener, GaOdoParti, GaOdoSpeci et GaOdoOrien. Par exemple, route Centrale Nord, 8 <sup>e</sup> Avenue, chemin des 3 <sup>e</sup> -et-4 <sup>e</sup> -Rangs Est.							
	<b>Domaine : S. O.</b>							
<b>discriminant_odonyme_gauche/ discriminant_odonyme_droite</b>	Discriminant de l'odonyme à gauche ou à droite du segment. Il contient de l'information pouvant faciliter la localisation de l'odonyme sur le territoire. Le discriminant peut être le nom d'une ancienne municipalité, un nom de lieu ou une information contextuelle. Certains des discriminants sont officialisés par la Commission de toponymie.							
	<b>Domaine : S. O.</b>							
<b>odonyme_officiel_ctop_gauche/ odonyme_officiel_ctop_droite</b>	Indicateur précisant si l'odonyme à gauche ou à droite du segment porte ou non le nom officiel de la Commission de toponymie.							
	<b>Domaine :</b>							
	<b>Valeur</b>		<b>Description</b>					
	O		Odonyme officialisé par la Commission de toponymie					

Nom de l'attribut	Définition de l'attribut	
	N	Odonyme non officialisé par la Commission de toponymie
	D	Odonyme avec un discriminant. On ne peut certifier qu'il est officialisé par la Commission de toponymie.
<b>numero_route</b>	Numérotation des routes du Québec par rapport au fleuve Saint-Laurent (qui en est l'axe de base). Ainsi, les routes généralement parallèles au fleuve seront dotées d'un numéro pair, alors que les routes généralement perpendiculaires au fleuve auront un numéro impair. Les numéros de routes vont en ordre croissant du sud vers le nord et de l'ouest vers l'est, respectivement.	
	<b>Domaine : S. O.</b>	
<b>classification_routiere</b>	Classification des routes à des fins de représentation cartographique. Ce n'est pas la classification fonctionnelle du MTMD.	
	<b>Domaine :</b>	
	<b>Valeur</b>	<b>Description</b>
	Autoroute	Les autoroutes sont définies comme des voies de circulation rapide à accès limité ne comportant, sauf exception, aucun croisement à niveau. Elles sont numérotées de 1 à 99 et de 401 à 999.
	Nationale	Les routes nationales comprennent les grands axes interrégionaux et extraprovinciaux, les liaisons entre les agglomérations urbaines principales (généralement de 25 000 habitants et plus), les corridors touristiques majeurs de même que les accès aux aéroports, aux ports et aux traverses maritimes d'importance internationale ou nationale.
	Régionale	Les routes régionales comprennent les liaisons entre les agglomérations urbaines secondaires (généralement de 5 000 à 25 000 habitants) de même qu'entre celles-ci et les agglomérations urbaines principales, les liaisons des centres ruraux (moins de 5 000 habitants) à caractère industriel, les accès aux stations touristiques majeures de même qu'aux aéroports, aux ports et aux traverses maritimes d'importance régionale. Les routes servant de seconde liaison entre deux agglomérations urbaines principales peuvent également faire partie de cette classe.
	Collectrice municipale	Les routes collectrices comprennent les liens entre les centres ruraux (petites agglomérations de moins de 5 000 habitants) ainsi qu'entre des concentrations de population et le centre rural le plus proche. Elles servent habituellement à la circulation de transit, à la desserte des propriétés adjacentes ou à l'accès à des équipements locaux importants (parcs industriels, aéroports locaux, centre local de services communautaires [CLSC], etc.). En milieu urbain, les circuits d'autobus les empruntent généralement. Les intersections sont gérées par des feux de circulation ou des arrêts.
	Collectrice de transit	Les routes collectrices comprennent les liaisons des centres ruraux (moins de 5 000 habitants) aux agglomérations urbaines et aux dessertes maritimes ou

Nom de l'attribut	Définition de l'attribut	
		aériennes en région éloignée, de même que les principaux accès aux parcs gouvernementaux et aux stations touristiques d'importance régionale. Les routes servant de seconde liaison entre deux agglomérations urbaines secondaires peuvent également faire partie de cette classe.
	Accès aux ressources	Les routes d'accès aux ressources ont pour vocation exclusive de conduire à des zones d'exploitation forestière ou minière, à des installations hydroélectriques ou à d'autres services publics, à des zones de récréation et de conservation de compétence provinciale ou fédérale ou encore à des carrières exploitées par le MTMD.
	Accès aux ressources et aux localités isolées	Les routes d'accès aux localités isolées sont des chemins du domaine de l'État incluant les chemins multiusages et de mines, ou de territoires autochtones qui donnent accès à des zones d'exploitation forestière ou minière, à des installations hydroélectriques ou encore à des localités isolées, principalement des communautés des Premières Nations.
	Locale	Route dont la fonction principale est de desservir les zones résidentielles et de donner accès aux propriétés. La classe des routes locales est divisée en différents niveaux, sur la base de critères tels que la situation géographique (milieu rural ou milieu urbain), le rôle de liaison entre différentes localités, etc. En principe, les routes locales sont reliées aux routes collectrices ou aux artères. Les intersections sont gérées par des arrêts.
	Artère	Les artères sont des voies permettant la circulation de transit sur une longue distance ou la desserte de propriétés adjacentes. Elles comprennent des routes dont la chaussée comporte souvent quatre voies, les intersections sont souvent gérées par des feux de circulation, les circuits principaux d'autobus les empruntent et sont des liens entre différents quartiers d'une agglomération.
	Rue piétonne	Segment routier, habituellement fermé à la circulation automobile, qui permet au minimum la circulation piétonne et possiblement celle des vélos et des véhicules d'urgence, selon la signalisation en place.
	Liaison maritime	Lien maritime entre deux réseaux routiers, de part et d'autre d'un cours d'eau.
	Sans classe	Chemin ou accès (sans classe fonctionnelle officielle) qui est généralement non autorisé à la circulation automobile (demi-tour non autorisé, accès à des installations du MTMD, aire de contrôle de la Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ], voie réservée en site propre, aire de vérification des freins, lit d'arrêt, etc.).
<b>classification_fonctionnelle_route</b>	Classification fonctionnelle des routes et autoroutes assignées par le MTMD.	
	<b>Domaine :</b>	
	<b>Valeur</b>	<b>Description</b>

Nom de l'attribut	Définition de l'attribut	
	Non MTQ	Cette route n'est pas l'objet d'une classification effectuée par le MTMD.
	Autoroute	Les autoroutes sont définies comme des voies de circulation rapide à accès limité ne comportant, sauf exception, aucun croisement à niveau. Elles sont numérotées de 1 à 99 et de 401 à 999.
	Nationale	Les routes nationales comprennent les grands axes interrégionaux et extraprovinciaux, les liaisons entre les agglomérations urbaines principales (généralement de 25 000 habitants et plus), les corridors touristiques majeurs de même que les accès aux aéroports, aux ports et aux traverses maritimes d'importance internationale ou nationale.
	Régionale	Les routes régionales comprennent les liaisons entre les agglomérations urbaines secondaires (généralement de 5 000 à 25 000 habitants) de même qu'entre celles-ci et les agglomérations urbaines principales, les liaisons des centres ruraux (moins de 5 000 habitants) à caractère industriel, les accès aux stations touristiques majeures de même qu'aux aéroports, aux ports et aux traverses maritimes d'importance régionale. Les routes servant de seconde liaison entre deux agglomérations urbaines principales peuvent également faire partie de cette classe.
	Collectrice (MTQ)	Les routes collectrices comprennent les liaisons des centres ruraux (moins de 5 000 habitants) aux agglomérations urbaines et aux dessertes maritimes ou aériennes en région éloignée, de même que les principaux accès aux parcs gouvernementaux et aux stations touristiques d'importance régionale. Les routes servant de seconde liaison entre deux agglomérations urbaines secondaires peuvent également faire partie de cette classe.
	Local_1 (MTQ)	Les routes locales de niveau 1 permettent de relier entre eux les centres ruraux (moins de 5 000 habitants) et de relier les autres concentrations de population d'une municipalité à son centre rural. En milieu rural, elles donnent également accès aux parcs industriels, aux industries lourdes, aux sites d'enfouissement sanitaire supramunicipaux, aux principaux centres de ski locaux ainsi qu'aux traverses et aux aéroports locaux. Enfin, elles peuvent servir de seconde liaison entre les centres ruraux et les agglomérations urbaines.
	Local_2 (MTQ)	Les routes locales de niveau 2 donnent accès à la propriété rurale habitée en permanence (résidences, exploitations agricoles, industries, centres touristiques ou récréatifs, ports locaux, équipements municipaux ou encore services de santé et d'éducation).
	Local_3 (MTQ)	Les routes locales de niveau 3 donnent accès à la propriété rurale non habitée ou habitée uniquement en été (zones de villégiature). Aux fins de la classification fonctionnelle, les

Nom de l'attribut	Définition de l'attribut	
		rues donnant accès à la propriété urbaine habitée font également partie de cette classe.
	Accès localités isolées	Les routes d'accès aux localités isolées sont des chemins du domaine de l'État incluant les chemins multiusages et de mines ou de territoires autochtones qui donnent accès à des zones d'exploitation forestière ou minière, à des installations hydroélectriques ou encore à des localités isolées, principalement des communautés autochtones.
<b>caracteristique_route</b>	Ce champ décrit une condition particulière, une caractéristique permanente du segment.	
	<b>Domaine :</b>	
	<b>Valeur</b>	<b>Description</b>
	Aire de contrôle	Désigne un aménagement destiné à la vérification des véhicules routiers par la SAAQ. Ne pas confondre avec le poste de pesée.
	Aire de vérification de freins	Désigne un aménagement en haut des côtes pour effectuer la vérification des freins des véhicules.
	Bretelle	Chaussée à sens unique reliant deux routes parallèles, perpendiculaires ou de niveaux différents. Y inclure la voie de raccordement contournant les feux de circulation ou un panneau d'arrêt d'une intersection. Ne comporte jamais d'accès autre que par les voies reliées.
	Carrefour giratoire	Un carrefour giratoire est un aménagement comprenant une, deux ou trois voies de circulation entourant un îlot central. La circulation dans ces voies se fait dans le sens antihoraire (contraire des aiguilles d'une montre). On doit y céder le passage aux piétons et aux véhicules qui y circulent déjà.
	Chemin privé	Permet le passage d'un réseau public vers un autre ou encore l'accès à une adresse éloignée.
	Conflit SDA	Le segment est rattaché par le descriptif à une unité administrative, mais, après vérification, reste positionné à l'extérieur de l'unité administrative.
	Demi-tour autorisé	Désigne un aménagement carrossable (sans interdiction) utilisé par la circulation afin d'effectuer de façon sécuritaire la traversée d'une route à chaussées séparées dans le but de faire demi-tour.
Demi-tour non autorisé	Désigne un aménagement carrossable utilisé strictement par les véhicules d'urgence ou d'entretien, le tout afin d'effectuer de façon sécuritaire la traversée entre les deux chaussées d'une route à chaussées séparées (simple, en X ou une combinaison des deux) ou pour effectuer un demi-tour en empruntant un aménagement situé sur le côté de la route.	
Fermée	Désigne une route fermée à la circulation ou à usage restreint (circulation locale seulement), pour une période indéterminée.	

Nom de l'attribut	Définition de l'attribut	
	Hors Québec	Lien terrestre hors Québec qui assure la continuité du réseau routier québécois. Les routes hors Québec sont utilisées en gestion de parcours.
	Lit d'arrêt	Désigne tout aménagement permettant aux véhicules en détresse de s'enliser et de freiner dans un lit de gravier à la base de côtes prononcées. Le chemin de desserte du lit d'arrêt permettant aux remorqueuses de sortir les véhicules du lit d'arrêt est également considéré comme partie intégrante du lit d'arrêt.
	Parc routier	Désigne tout aménagement à caractère récréotouristique, comme les haltes routières, les belvédères, les sites visuels, etc.
	Poste de pesée	Désigne un aménagement de poste de pesée permanent utilisé pour effectuer le contrôle routier par la SAAQ.
	Projetée	Route non certifiée se trouvant sur les plans de lotissement de la municipalité. La route est planifiée, mais n'existe pas encore. <b>ATTENTION!</b> Cette valeur est à utiliser avec précaution! Ne doit pas être utilisée pour la gestion de parcours. Les routes projetées peuvent le rester indéfiniment ou peuvent changer de géométrie (forme) une fois construites. Cette valeur n'est pas disponible pour tout le territoire.
	Saisonnier	Désigne une route ou une liaison maritime qui n'est accessible que durant une période définie de l'année.
	Réseau scolaire	Désigne les accès aux écoles sur les terrains des commissions scolaires, comme les installations permettant aux autobus scolaires d'embarquer et de débarquer les élèves.
	Traverse	Segment qui permet de traverser de façon sécuritaire une route à chaussées séparées pour rejoindre une propriété (commerciale, institutionnelle, etc.) ou une voie de communication hors réseau du RQRR. Contrairement au virage en « U », la traverse ne permet pas le retour sur ses pas.
	Virtuel	Ligne arbitraire ajoutée pour permettre la création d'une tranche d'adresse là où il y a des adresses, mais pas de route. Ce segment mesure toujours 5 m de longueur et est orienté en direction ouest-est.
	Voie de desserte	La voie de desserte est une chaussée parallèle à une autoroute, qui assure la circulation de transit à sens unique entre l'autoroute et plusieurs accès routiers secondaires. Elle est séparée de l'autoroute par un obstacle physique permanent (terre-plein, clôture, etc.).
	Voie réservée	Aménagement utilisé par le transport en commun.
	Voie réservée véhicules autorisés	Aménagement utilisé par les véhicules autorisés, tels que les véhicules d'urgence. La circulation automobile n'y est pas autorisée.
<b>sens_circulation</b>	Sens de circulation du segment routier.	
	<b>Valeur</b>	<b>Description</b>

Nom de l'attribut	Définition de l'attribut	
	0	Bidirectionnel
	1	Sens unique (sens de numérisation)
	2	Sens unique (sens inverse de numérisation)
	3	Accessible uniquement aux véhicules de service
	4	Accessible uniquement à vélo ou à pied
	5	Accessible uniquement à pied
	6	Voie réservée aux autobus
	7	Voie réservée aux camions
	8	Interdiction aux autobus
<b>numero_route_chevauchant</b>	Numéro de route du tronçon routier chevauchant. Si plusieurs numéros de routes chevauchantes sont associés au même tronçon de routes, ils seront séparés par des virgules.	
	<b>Domaine : S. O.</b>	
<b>qualite_positionnement_geometrique</b>	Information sur la qualité du positionnement géométrique des segments du réseau routier.	
	<b>Domaine :</b>	
	<b>Valeur</b>	<b>Description</b>
	1	Position exacte
	2	Position approximative
	3	Position incertaine
<b>parite_gauche/parite_droite</b>	Parité de la tranche d'adresses située à gauche ou à droite du segment de route orienté.	
	<b>Domaine :</b>	
	<b>Valeur</b>	<b>Description</b>
	P	Paire
	I	Impaire
	M	Mixte
	Z	0-0
<b>adresse_minimale_gauche/adresse_minimale_droite</b>	Numéro de l'adresse minimale de la tranche d'adresses à gauche ou à droite du segment de route.	
	<b>Domaine : S. O.</b>	
<b>adresse_suffixe_minimale_gauche/adresse_suffixe_minimale_droite</b>	Suffixe de l'adresse minimale de la tranche d'adresses à gauche ou à droite du segment de route. Il est toujours précédé du numéro de l'adresse (p. ex. <b>A</b> dans l'adresse 24 <b>A</b> ).	
	<b>Domaine : S. O.</b>	
<b>adresse_maximale_gauche/</b>	Numéro de l'adresse maximale de la tranche d'adresses à gauche ou à droite du segment de route.	

Nom de l'attribut	Définition de l'attribut
adresse_maximale_gauche	Domaine : S. O.
adresse_suffixe_maximale_gauche/ adresse_suffixe_maximale_droite	Suffixe de l'adresse maximale de la tranche d'adresses à gauche ou à droite du segment de route. Il est toujours précédé du numéro de l'adresse (p. ex. <b>A</b> dans l'adresse 24 <b>A</b> ). Domaine : S. O.
code_region_administrative_gauche/ code_region_administrative_droite	Code géographique de la région administrative à gauche ou à droite du segment. Domaine : S. O.
nom_region_administrative_gauche/ nom_region_administrative_droite	Nom de la région administrative à gauche ou à droite du segment. Domaine : S. O.
code_mrc_gauche/ code_mrc_droite	Code géographique de la municipalité régionale de comté (MRC) à gauche ou à droite du segment. Domaine : S. O.
nom_mrc_gauche/ nom_mrc_droite	Nom de la MRC à gauche ou à droite du segment. Domaine : S. O.
code_municipalite_droite/ code_municipalite_droite	Code géographique de la municipalité à gauche ou à droite du segment. Domaine : S. O.
nom_municipalite_droite/ nom_municipalite_droite	Nom de la municipalité à gauche ou à droite du segment. Domaine : S. O.
nom_municipalite_complet_gauche/ nom_municipalite_complet_droite	Nom complet de la municipalité à gauche ou à droite du segment. Domaine : S. O.
code_arrondissement_gauche/ code_arrondissement_droite	Code géographique de l'arrondissement à gauche ou à droite du segment. Domaine : S. O.
nom_arrondissement_gauche/ nom_arrondissement_droite	Nom de l'arrondissement à gauche ou à droite du segment. Domaine : S. O.
code_communaute_metropolitaine_gauche/ code_communaute_metropolitaine_droite	Code géographique de la communauté métropolitaine à gauche ou à droite du segment. Domaine : S. O.
	Nom de la communauté métropolitaine à gauche ou à droite du segment.

Nom de l'attribut	Définition de l'attribut																		
nom_communaute_m etropolitaine_gauche/ nom_communaute_m etropolitaine_droite	<p>Domaine : S. O.</p>																		
gestion_route	<p>Organisme responsable de la gestion de la route.</p> <p>Domaine : S. O.</p>																		
producteur	Provenance, source de la donnée.																		
	Domaine :																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur</th> <th>Description</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AQFO</td> <td>Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (Secteur des forêts)</td> </tr> <tr> <td>EQ</td> <td>Élections Québec</td> </tr> <tr> <td>MRNF</td> <td>Ministère des Ressources naturelles et des Forêts</td> </tr> <tr> <td>MFFP</td> <td>Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs</td> </tr> <tr> <td>MTQ</td> <td>Ministère des Transports et de la Mobilité durable</td> </tr> <tr> <td>RRN</td> <td>Réseau routier national.</td> </tr> <tr> <td>MUN-#####</td> <td>Municipalité (remplacer les caractères ##### par le code de la municipalité)</td> </tr> <tr> <td>MRC-###</td> <td>MRC (remplacer les caractères ### par le code de la MRC)</td> </tr> </tbody> </table>	Valeur	Description	AQFO	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (Secteur des forêts)	EQ	Élections Québec	MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	MTQ	Ministère des Transports et de la Mobilité durable	RRN	Réseau routier national.	MUN-#####	Municipalité (remplacer les caractères ##### par le code de la municipalité)	MRC-###	MRC (remplacer les caractères ### par le code de la MRC)
	Valeur	Description																	
	AQFO	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (Secteur des forêts)																	
	EQ	Élections Québec																	
	MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts																	
	MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs																	
	MTQ	Ministère des Transports et de la Mobilité durable																	
	RRN	Réseau routier national.																	
MUN-#####	Municipalité (remplacer les caractères ##### par le code de la municipalité)																		
MRC-###	MRC (remplacer les caractères ### par le code de la MRC)																		
identifiant_producteur	<p>Identifiant propre à la source de la donnée.</p> <p>Domaine : S. O.</p>																		
indicateur_structure	Indicateur de structure. Indique si le tronçon correspond à une structure ou non.																		
	Domaine : S. O.																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur</th> <th>Description</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>O</td> <td>Indique la présence d'une structure.</td> </tr> <tr> <td>N</td> <td>Indique que ce n'est pas une structure.</td> </tr> </tbody> </table>	Valeur	Description	O	Indique la présence d'une structure.	N	Indique que ce n'est pas une structure.												
	Valeur	Description																	
	O	Indique la présence d'une structure.																	
N	Indique que ce n'est pas une structure.																		
numero_dossier_structure	Numéro de la structure provenant du MTMD.																		
	Domaine : S. O.																		
nom_structure	Nom de la structure. Ce sont les noms officiels de la Commission de toponymie, lorsqu'ils existent.																		
	Domaine : S. O.																		
nom_obstacle_structure	Nom de l'obstacle principal enjambé par la structure sur laquelle passe le tronçon de route. Le pont de Québec passe par-dessus le fleuve Saint-Laurent, le nom de l'obstacle est donc « fleuve Saint-Laurent ».																		
	Domaine : S. O.																		
type_structure	Type de structure.																		
	Domaine :																		

Nom de l'attribut	Définition de l'attribut	
	<b>Valeur</b>	<b>Description</b>
	Gabarit de hauteur libre	Petite infrastructure installée à l'entrée de certaines structures afin d'afficher la hauteur libre et d'empêcher l'accès aux véhicules excédant la limite permise.
	Passage pour minerais	Structure qui permet le transport de minerais au-dessus d'une route.
	Passage pour pipeline	Structure qui permet le transport sous pression de matières fluides (liquides, gaz, mélanges polyphasiques) au-dessus d'une route.
	Passerelle piétonnière	Structure réservée aux piétons qui permet de traverser au-dessus d'une route ou d'une voie ferroviaire.
	Passerelle piétonnière et cycliste	Structure réservée aux piétons et aux cyclistes qui permet de traverser au-dessus d'une route ou d'une voie ferroviaire.
	Pont couvert	Pont dont la structure surmontant le tablier est faite de poutres de bois, parfois de tiges métalliques, doté de parois et d'un toit en bois qui protègent la chaussée.
	Pont ferroviaire	Structure qui supporte des voies ferroviaires et qui permet le passage de trains au-dessus d'une route.
	Pont ferroviaire (abandonné)/piéton	Structure anciennement utilisée pour le transport ferroviaire qui permet aux piétons de traverser au-dessus d'une route. Les voies ferrées ont généralement été retirées de la structure.
	Ponceau	Structure servant de petit pont, constituée d'au moins un tuyau transversal généralement fait en béton ou en métal qu'on recouvre de gravier ou d'autres matériaux, qui permet à l'eau de ruissellement de s'écouler sous une route, une voie ferrée ou toute autre structure.
	Pont	Structure qui permet de relier deux routes de part et d'autre d'un obstacle.
	Pont à étage	Structure qui permet à une route de passer au-dessus d'une autre route sans la croiser.
	Tunnel	Galerie souterraine destinée au passage d'une voie de communication (sous un cours d'eau, un bras de mer, à travers une élévation de terrain).
<b>longueur_ structure_mm</b>	Longueur de la structure en millimètres (mm). <b>Domaine : S. O.</b>	
<b>niveau_etagement_structure</b>	La valeur pour le niveau d'étagement d'une structure indique le nombre de routes que la structure surmonte, y compris les routes se trouvant sur d'autres structures et les chemins de fer. <b>Domaine : S. O.</b>	

